

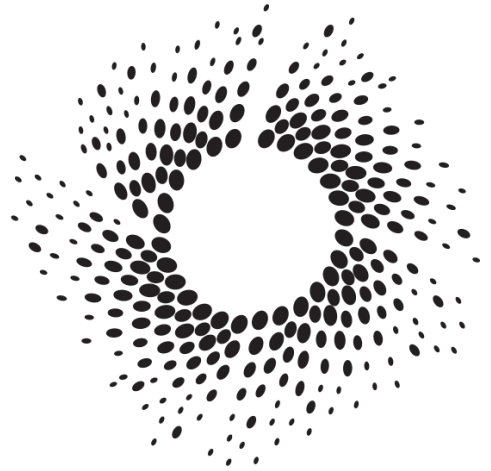
Fédération  
Française **Roller**  
& **Skateboard**



Règlement Particulier des  
Compétitions  
ROLLER SOCCER

Adopté par vote du Conseil d'Administration en date du 15 juin 2025

**Fédération  
Française Roller  
& Skateboard**



**Règlement Particulier des  
Compétitions  
ROLLER SOCCER**

Adopté par vote du Conseil d'Administration en date du 15 juin 2025

# Table des matières

ARTICLE 1 : Championnat séniors.....	4
1.1 Championnat de France Elite .....	4
1.1.1 Formule de la compétition .....	4
1.1.2 Heure des rencontres .....	4
1.1.3 Equipements sportifs.....	4
1.1.4 Tenues .....	4
1.2 Championnat de France Nationale 1.....	4
1.2.1 Formule de la compétition .....	4
1.2.2 Heure des rencontres .....	5
1.2.3 Equipements sportifs.....	5
1.2.4 Tenues .....	5
ARTICLE 2 : Championnat U19.....	5
2.1 Formule de la compétition .....	5
2.2 Heure des rencontres .....	6
2.3 Equipements sportifs.....	6
2.4 Tenues .....	6
2.5 Arbitrage.....	6
ARTICLE 3 : Championnat U14.....	6
3.1 Formule de la compétition .....	6
3.2 Heure des rencontres .....	6
3.3 Equipements sportifs.....	6
3.4 Tenues .....	7
3.5 Protections .....	7
ARTICLE 4 : Coupe de France Sénior.....	7
4.1 Formule de la compétition .....	7
4.2 Heure des rencontres .....	8
4.3 Equipements sportifs.....	8
4.4 Tenues .....	8
4.5 Arbitrage.....	8

## ARTICLE 1 : Championnat séniors

Ce championnat est accessible aux licenciés :

- Séniors ;
- U19 avec simple surclassement ;
- U18 avec surclassement séniors.

Les 2 divisions des championnats séniors seront fusionnées si moins de 8 équipes inscrites au total

### 1.1 Championnat de France Elite

#### 1.1.1 Formule de la compétition

Le championnat de France séniors se déroule sous deux phases combinées comportant au minimum 4 équipes :

- Phase courante en matchs Aller/Retour organisés en match isolé ou en regroupement de match sur accord ;
- Aucun match de la phase régulière du championnat ne se disputera sur terrain neutre sauf avec accord des deux clubs concernés.

#### 1.1.2 Heure des rencontres

Pour la phase courante, les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les créneaux suivants :

- Le samedi de 10h à 21h ;
- Le dimanche entre 10h et 18h.

Pour la phase finale :

- Pour la demi-finale : les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les mêmes créneaux que la phase courante ;
- Pour la finale, les coups d'envoi sont fixés par les clubs organisateurs dans le respect des créneaux de la phase courante ;
- Pour les playdown : les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les mêmes créneaux que la phase courante.

#### 1.1.3 Equipements sportifs

A. Seuls les équipements sportifs satisfaisant aux critères de qualification fixés pour la catégorie sénior sont admis pour organiser les rencontres du championnat séniors. **Cf article 6.2 du règlement.**

B. Toute équipe ne disposant pas d'un équipement sportif répondant aux critères ci-dessus peut proposer un autre lieu de rencontre y répondant.

#### 1.1.4 Tenues

Chaque équipe doit se conformer aux règles vestimentaires (maillots domicile et extérieurs) cf article 4.2 équipements des joueurs.

### 1.2 Championnat de France Nationale 1

#### 1.2.1 Formule de la compétition

Le championnat de France séniors se déroule sous deux phases combinées comportant au minimum 4 équipes :

- Phase courante en matchs Aller/Retour organisés en match isolé ou en regroupement de match sur accord ;
- Aucun match de la phase régulière du championnat ne se disputera sur terrain neutre sauf avec accord des deux clubs concernés.

## 1.2.2 Heure des rencontres

Pour la phase courante, les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les créneaux suivants :

- Le samedi de 10h à 21h ;
- Le dimanche entre 10h et 18h.

Pour la phase finale :

- Pour la demi-finale : les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les mêmes créneaux que la phase courante ;
- Pour la finale, les coups d'envoi sont fixés par les clubs organisateurs dans le respect des créneaux de la phase courante ;
- Pour les playdown : les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les mêmes créneaux que la phase courante.

## 1.2.3 Equipements sportifs

A. Seuls les équipements sportifs satisfaisant aux critères de qualification fixés pour la catégorie sénior sont admis pour organiser les rencontres du championnat séniors. **Cf article 6.2 du règlement.**

B. Toute équipe ne disposant pas d'un équipement sportif répondant aux critères ci-dessus peut proposer un autre lieu de rencontre y répondant.

## 1.2.4 Tenues

Chaque équipe doit se conformer aux règles vestimentaires (maillots domiciles et extérieurs) cf article 4.2 équipements des joueurs.

## ARTICLE 2 : Championnat U19

Ce championnat est accessible aux licenciés :

- U19 ;
- U14 avec simple surclassement ;
- U13 avec surclassement U19.

## 2.1 Formule de la compétition

Le championnat de France U19 se déroule sous deux phases combinées comportant au minimum 4 équipes :

- Phase courante sous forme de plateaux en matchs Aller/Retour et en format standard.

## 2.2 Heure des rencontres

Pour la phase courante, les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les créneaux suivants :

- Le samedi de 16h à 21h ;
- Le dimanche entre 9h et 16h.

## 2.3 Equipements sportifs

A. Seuls les équipements sportifs satisfaisant aux critères de qualification fixés pour la catégorie U18 sont admis pour organiser les rencontres du championnat séniors. **Cf article 6.2 du règlement.**

B. Toute équipe ne disposant pas d'un équipement sportif répondant aux critères ci-dessus peut proposer un autre lieu de rencontre y répondant.

## 2.4 Tenues

Chaque équipe doit se conformer aux règles vestimentaires (maillots domiciles et extérieurs) **cf article 4.2 équipements des joueurs.**

## 2.5 Arbitrage

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du club organisateur de la rencontre.

## ARTICLE 3 : Championnat U14

Ce championnat est accessible aux licenciés :

- U14 ;
- A partir de U8 avec simple surclassement.

### 3.1 Formule de la compétition

Le championnat de France U14 se déroule sous deux phases combinées comportant au minimum 4 équipes :

- Phase courante sous forme de plateaux en matchs Aller/Retour et en format standard.

### 3.2 Heure des rencontres

Pour la phase courante, les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les créneaux suivants :

- Le samedi de 13h à 20h ;
- Le dimanche entre 9h et 16h.

### 3.3 Equipements sportifs

A. Seuls les équipements sportifs satisfaisant aux critères de qualification fixés pour la catégorie U19 sont admis pour organiser les rencontres du championnat séniors. **Cf article 6.2 du règlement.**

B. Toute équipe ne disposant pas d'un équipement sportif répondant aux critères ci-dessus peut proposer un autre lieu de rencontre y répondant.

### 3.4 Tenues

Chaque équipe doit se conformer aux règles vestimentaires (maillots domicile et extérieurs) **cf article 4.2 équipements des joueurs.**

### 3.5 Protections

Pour la catégorie U14 le port des protections (**cf 4.2.2 du règlement**) est strictement obligatoire. Si un joueur ne possède pas les protections requises, il ne pourra en aucun cas disputer la rencontre.

L'arbitre devra procéder à une vérification en début de match.

## ARTICLE 4 : Coupe de France Sénior

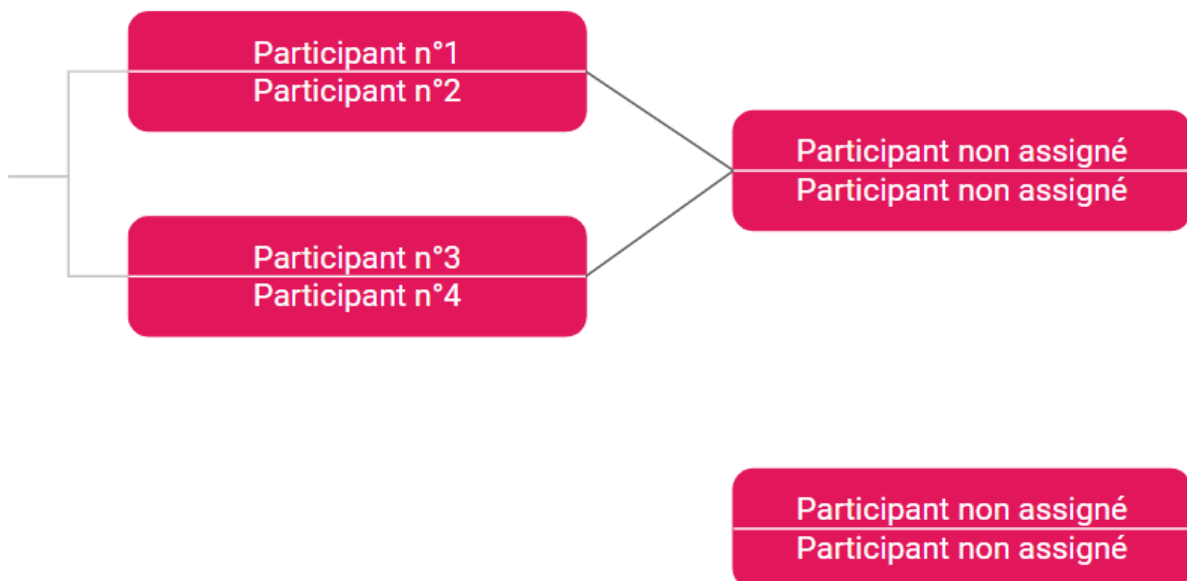
Cette coupe est accessible aux équipes constituées de licenciés :

- séniors ;
- U19 avec simple surclassement ;
- U18 avec surclassement séniors.

Chaque équipe devra être inscrite au plus tard le 31/12 de la saison en cours.

### 4.1 Formule de la compétition

La coupe de France séniors se déroule sous forme de match à élimination directe avec un minimum de 4 équipes.



Une petite finale sera organisée avec les perdants des ½ finales.

## 4.2 Heure des rencontres

Les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les créneaux suivants :

- Le samedi de 14h à 21h ;
- Le dimanche entre 10h et 18h.

## 4.3 Equipements sportifs

A. Seuls les équipements sportifs satisfaisant aux critères de qualification fixés pour la catégorie sénior sont admis pour organiser les rencontres du championnat séniors. ***Cf article 6.2 du règlement.***

B. Toute équipe ne disposant pas d'un équipement sportif répondant aux critères ci-dessus peut proposer un autre lieu de rencontre y répondant.

## 4.4 Tenues

Chaque équipe doit se conformer aux règles vestimentaires (maillots domiciles et extérieurs) ***cf article 4.2 équipements des joueurs.***

## 4.5 Arbitrage

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du club organisateur de la rencontre.